Conseil d'établissement

03/11/2022

Présents : P. Colleu, Virginie ARNON-TISSIER, Mme Vanessa PETON, M. Abdelhak FEKIH, M. Jean-Philippe Rousse, M. Benoit Bigand, M. Patrick PILOT-KWINTNER, M. Clément LIU, M. Jacquet, Mme Martineau, Mme Théa Gabel, M. Pilot, M. P. Mirochnikof, Mme Li Meixingzi (suppléant Mme Jin Cai), M. Axel Demenet, M. Thierry DULLION, M. Florian LAFORGE, M. Franck PAJOT

- ODJ, approuvé à 15/15

1/ Installations des conseils et commissions
2/ Règlement du Conseil d'établissement
3/ Approbation du PV du CE de juin
4/ Budget 2023
5/ Tarifs transport
6/ Statut du Lycée modifié
7/ IMP
8/ Adresse mail harcèlement
9/ Information école 3E, PPMS
10/ Questions diverses

1/ Installations des conseils et commissions

Composition adoptée 15/15 telle que décrite dans le tableau Excel annexé.

Les représentants aux conseils d'école et de discipline doivent forcément être des élus ; pour les autres commissions, il n'est pas nécessaire que ce soit des élus.

2/ Règlement du Conseil d'établissement – adopté 15/15

Adopté tel qu'annexé avec deux modifications : remplacer « conseil d'administration » par « conseil d'établissement » dans deux articles (coquilles).

3/ Approbation du PV du CE de juin – adopté 15/15

Adopté 15/15. Remarque : demande d'envoi des documents préalables au CE aux suppléant(te)s, qui permet de préparer le conseil en cas de désistement de dernière minute.

4/ Budget 2023 - adopté 10 pour et 5 abstentions.

Budget présenté à l'équilibre en conservant le niveau de frais de scolarité de l'année 2022. L'augmentation est prévue au niveau de l'inflation, mais ne sera décidée qu'en mai pour le budget de septembre. Le budget n'intègre pas la dépense de réfection de la façade, jugée non prioritaire.

Don reçu de l'APE de 10 248€, validé par acte du directeur de l'AEFE. Assorti de conditions : (i) le don doit être assorti d'un courrier (ii) note d'opportunité du chef d'établissement avec avis de l'ambassade et remontée sous couvert de l'ambassadeur. Alloué directement à la caisse de solidarité. Peut financer des familles en difficultés, mais aussi des projets pédagogiques. [F. Pajot : continuer à encourager les entreprises à donner]. La caisse atteint 21k€, on peut essayer d'atteindre 30k€. Elle a servi à 7k€ à aider des familles.

Discussions sur le budget

Elaboration et validation du budget (présentation DAF – cf. powerpoint)

Doit être bouclé au 30 septembre, présenté au CE pour avis, puis validé en CA par l'AEFE. Deux budgets rectificatifs sont élaborés en mai et septembre.

Il suit les principes de comptabilité publique, en droits constatés : les recettes doivent payer les dépenses (hors bourses)

Dépenses – 3 enveloppes non fongibles

(1) Personnel de droit local / sous plafond ETP. Cette année : 60 ETP (63 il y a 3 ans ; en négo pour un 61e)

(2) Fonctionnement : restauration, transport, dépenses pédagogiques

(3) Investissements

Les tarifs des frais d'écolage (essentiel des ressources) sont proposés par le LFIP, puis validés par l'AEFE

Equilibre

Subvention AEFE d'environ 1,6M€ : 4 expatriés pris en charge totalement + prise en charge partielle des résidents (22 à 62%, 13 à 100%). Prise en charge de l'emprunt immobilier, qui doit néanmoins figurer dans le budget.

Recettes proviennent à 99% des familles. Cette année, baisse de 339 760€, répercutée essentiellement sur l'investissement (défini comme « toute dépense supérieure à 800€ » : baisse d'environ 125k€)

La dépense publique nette est de 1951€ par élève, 2743€ avec les bourses.

Fermeture et réallocation des sommes non dépensées

Mme Théa Gabel : enseignements en distanciel a réduit l'an dernier les possibilités de sorties pédagogiques : où ont été dépensées les sommes budgétées ?

Réponse : A été effectivement réduit, et réalloué à d'autres enveloppes.

DAF : fermeture de trois mois qui a entrainé le remboursement des frais annexes aux parents (restauration, bus). Incompréhension : la dépense n'a pas eu lieu (le prestataire n'a pas été payé). DAF : le remboursement est compté comme une charge et a donc grevé la possibilité de dépense 2022.

→ Incompréhension persistante sur la contrainte budgétaire entrainée par la fermeture.

Financement des projets pédagogiques

M. Pajot : l'emprunt de 800K€ affecte le budget car il est inscrit alors qu'il est pris en charge par l'AEFE. Idem pour les postes de résidents « gelés », budgétés mais non pris en charge réellement. L'établissement scolaire a des projets pédagogiques non financés : en tant qu'établissement scolaire, on ne doit pas refuser quelques projets pédagogiques dont le coût n'est pas significatif.

DAF : à l'ouverture au 1er janvier il y a des dépenses obligatoires de l'ordre de 9M€. L'équation ne peut se résoudre que par l'augmentation du nombre d'élèves ou des frais de scolarité. L'emprunt n'est pas inscrit dans le budget mais sa prise en charge par notre tutelle est communiquée.

F. Pajot : pour privilégier la pédagogie, peut-on trouver des solutions concrètes ?

P. Mirochnikoff : est-ce que les projets sont prévus en avance et budgétés ?

DAF : les réunions existent. Il y a fatalement un arbitrage, d'abord pédagogique puis budgétaire.

Mme Martinaud : une liste de projets est fournie en début d'année (janvier) mais le fonctionnement du budget en année civile complique la prévision.

→ Proposition (acceptée) : fournir aux enseignants une enveloppe sur laquelle ils peuvent se baser pour chiffrer leurs propositions de projets. Demande d'une enveloppe précise pour faire des propositions dès janvier.

<u>Equilibre de long terme</u>

F Pajot et P Mirochnikoff : besoin d'une vision à long terme pour permettre de se projeter et d'attirer des élèves.

J-P. Rousse : les effectifs ne baissent pas à cause d'un déficit de projets et de pédagogie ; ils baissent dans tous les établissements internationaux du fait de la situation covid et peut-être de certaines contraintes RH. Le LFIP n'est pas forcément en décrochage relatif.

A. Demenet : demande un travail à moyen terme sur les projections d'effectifs et le dimensionnement du Lycée, en fonction de la taille prévue des communautés françaises ou étrangères. La capacité d'accueil des élèves non francophones dans la structure actuelle atteint déjà ses limites.

DAF : l'effectif baisse, la structure est la même.

P Mirochnikoff : nous sommes des clients, nous avons un produit marketing, il nous faut le vendre. Il faut communier entre parents, administration et enfants. Les chinois aiment la France, il faut vendre l'image de la France, il faut de beaux projets.

M. Pajot : les frais d'écolage sont déjà élevés.

Mme Li : le taux de change peut être pris comme hypothèse d'évolution favorable

<u>Postes de grosses dépense 2022/2023</u>

70K€ ont été dépensés pour réfection de la cour du primaire. Dépense de maintenance chaudière prévue.

A moyen terme, besoin de prévoir 2M€ de réfection de la façade, dont 1M€ pris en charge par l'AEFE. Impossible de récupérer ces fonds auprès de l'architecte, reconnu par les présents (mention par Mme Martinaud) comme responsable de défauts de conception et de conformité majeurs (étude juridique réalisée à ce sujet). Projet actuel : briques en béton fibré avec un système d'attache meilleur. Contrainte de conformité au projet conçu par l'architecte.

→ Le changement de façade n'est pas jugé prioritaire.

→ L'APE demande de gérer l'appel d'offres localement plutôt qu'au service immobilier de l'AEFE. L'impact sur les frais de scolarité sera massif ; une dépense de 2M€ n'est pas absorbable par la communauté scolaire.

M. Pilot : il y a 6 postes gelés, on paye un remplaçant à la place,

Non-recouverment de frais. A. Demenet : Problème de non-recouvrement de frais de scolarité massif, y.c. depuis 2011. 50% de la somme est détenue par des ambassades étrangères. JP Rousse et B. Bigand : sujet traité y compris à travers notre ambassade, le consul et l'ambassadeur allant rencontrer ses homologues des pays concernés – et parfois de notre ambassade dans le pays d'origine des élèves. DAF : AEFE audité en 2021 sur ces créances. Recouvrement bien géré depuis 2019. Dettes aujourd'hui de 852k, 100k récupérés.

F Pajot : pas de remise de dette gracieuse ou admission en non-valeur prévue par l'AEFE au prochain CA.

M. Clément LIU : peut-on louer des parties du terrain, par exemple les infrastructures sportives ? F Pajot : doit être décidé en CE, se faisait auparavant mais pour un revenu non significatif.

5/ Tarifs transport – adopté 15/15

Tarif préférentiel pour les personnels dans les bus ; passe de 51 et 102€ (resp pour 4 trajets par semaine et 5+ trajets) à 55 et 110€. N.b. les enseignants assurent aussi une fonction de surveillance ; ils ne sont en revanche pas prioritaires dans les bus s'il manque de la place.

6/ Statut du Lycée modifié – le CE prend acte

La Commission de l'éducation de Chaoyang a informé du changement d'enregistrement de l'établissement (représentant moral et licence) : la gestion passe du bureau des affaires civiles de Pékin vers le bureau des affaires civiles de Chaoyang. La Commission éducative de Pékin demande à ce que les parents en soient informés au CE.

7/ IMP – approbation 15/15

Rémunération des fonctions de coordination et des missions complémentaires.

8/ Adresse mail harcèlement – pour information

Certains comportements nécessitent une remontée d'information et une prise en charge immédiate. Proposition de Mme Cassier et Mme Peton de mettre en place une adresse, qui peut être utilisée par les élèves et les parents pour permettre un suivi de l'école. Les élèves hésitent parfois à rapporter eux-mêmes les comportements de harcèlement.

Il existe un système de médiation par les pairs ; des élèves du secondaire, formés sur 12h à la médiation et à la gestion des conflits.

La dernière campagne du lycée remonte à 2016/2017, la campagne présente est bienvenue.

harcelement@lfip.net.cn

9/ Information école 3E, PPMS – pour information

Le partenariat prend fin et l'école 3E quittera les locaux fin juillet. Le loyer lié est de 160k€.

Le partenariat n'était plus justifié ; la fin n'est pas une perte sèche budgétairement puisque certains élèves seront scolarisés au LFIP au lieu de 3E.

10/ Questions diverses

- *Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), validé par l'officier de sécurité de l'ambassade*

Un exercice alerte attentat devra être réalisé comme partie de la prévention des risques. APE souligne le besoin de communication pour rassurer sur les conditions d'exécution (en référence à l'exercice COVID réalisé). APE souligne comment fonctionnent les requêtes « légales » en Chine, qui doivent être écrites et tamponnées. Or la CECY ne fonctionne qu'à l'oral. JP Rousse : l'institut français fonctionne de la même façon.

- *Questions diverses soulevées par les enseignants et représentants*
    - Suppression du mi-temps de CDI

On est déjà au-dessus du plafond d'emploi ; le poste a été pris l'année dernière en milieu d'année par un vacataire. Comme il y a une faible charge au lycée avec 300 élèves et compte tenu de la situation financière, le mi-temps n'a pas été renouvelé. Mme Martinaud : le poste a bien été fermé, il y a donc un seul documentaliste. Le CDI ne peut donc pas fonctionner quand il intervient auprès des classes et quand il est absent. Cela réduit la possibilité de travailler avec lui dans le secondaire. Il y avait 2,5 ETP en 2014, on est à 1 ETP désormais. P. Colleu : il est censé travailler 36h, mais le proviseur a accepté d'appliquer la circulaire applicable en France 30 heures de présence + 6 heures en télétravail pour les recherches. Son temps de travail est défini par le RI des personnels locaux 36h. A. Martinaud : les employés de droit locaux sont en réalité alignés sur les statuts éduc nat. P Colleu : c'est le règlement intérieur qui s'applique.

    - Création d'un résident EPS

Une réflexion est en cours sur l'avenir du poste, avec un glissement possible sur une autre matière.

    - Externalisation du Cambridge

M. Dullion est "center of exam manager". Décision d'externaliser le Cambridge; coûte de l'argent mais reflète un manque de vision. Risque de perte de labellisation. Proposition d'expérimentation en application de la décision votée l'an dernier. Problème : la réintégration est coûteuse et représente un investissement de plusieurs années. P. Colleu : représentait un coût important pour quelques élèves seulement.

- Décès de M. Sachet

(F Pajot) a été proviseur jusqu'en 2012. Il était proviseur du Lycée de Casablanca. C'est une triste nouvelle, qui a ému beaucoup de parents et des personnels.

- *Questions diverses soulevées par l'APE*

- **Qualité des emplois du temps**

La qualité des emplois du temps des élèves semble avoir été quelque peu dégradée. Certains enfants cumulent par exemple 8h de permanence chaque semaine (soit une journée entière perdue) avec des fins de journée jusqu'à 19h.

L'élaboration des emplois du temps est une tâche longue et complexe, mais elle a un très fort impact sur la qualité de la scolarité de nos enfants. L'APE attire l'attention de l'administration du lycée sur cette problématique.

Corolaire direct de cette situation, les élèves qui terminent après 17 :30 ne peuvent bénéficier d'une dépose au plus près du domicile et doivent se contenter d'une version dégradée du transport scolaire

qui les ramène à la maison vers 20h. L'APE salue la volonté d'arranger la situation avec 3 arrêts supplémentaires, dont deux à Sanlitun sont en attente de validation.

Réponse de l'administration :

La complexité des emplois du temps est largement attribuable au nombre d'options qui peuvent être cumulées par certains élèves (jusqu'à 4) alors qu'elles sont normalement limitées dans un établissement en France à une seule option. A partir de l'an prochain, une limite sera posée au cumul des options, qui permettra d'éviter une telle complexité. L'autre facteur est une contrainte de place : à compter de l'été, les salles actuellement occupées par l'école 3 E seront récupérées (8 salles) et permettront de faciliter la conception des EdT. Enfin, la mise en place de la « journée continue » permettra de mettre des groupes d'élèves avec cours sur la pause du midi. Ainsi, la gestion des EdT devrait s'améliorer l'an prochain. A court terme, de nouveaux arrêts ont été validés pour le transport des élèves assistant aux cours tardifs.

- **Mesures Covid :** soumission des documents au format électronique

L'APE est pleinement consciente de la difficulté des contraintes pesant sur l'établissement. Elle salue le travail effectué pour discuter avec les autorités, mettre en place les procédures et alléger la charge pesant sur les parents.

Dans un contexte où une documentation importante est encore exigée au retour des vacances au format papier, certains parents souhaitent que soit mise en place une procédure permettant de soumettre au format électronique les documents : l'APE demande si cette possibilité peut être sérieusement examinée ?

Réponse :

La requête d'imprimer les documents papiers n'est formulée que lors des rentrées de vacances, donc trois ou quatre fois par an. Par ailleurs, la version papier limite le risque lors des contrôles. M. Laforge : une version électronique pèserait aussi sur le personnel administratif, sur lequel pèse déjà une grande partie des contraintes covid.

- **Présence des professeurs**, en particulier en début et fin d'année scolaire

Il a été annoncé au CE du mois de juin que « *l'ensemble du personnel enseignant devrait être en mesure d'assurer les cours en présentiel à la rentrée. Un seul personnel enseignant devrait faire défection de manière temporaire. Présent sur le territoire chinois, il devrait assurer ses cours en distanciel, avec l'assistance d'un surveillant présent dans la classe durant ce temps* »

Les absences ont été supérieures aux prévisions, à la fois en fin d'année 2021/2022 et à la rentrée 2023. Les conséquences sont (i) dégradation de la qualité de l'enseignement, du fait des absences elles-mêmes, de la difficulté des enseignements en distanciel lorsque les professeurs étaient en France, et de la rotation des vacataires ; (ii) une charge budgétaire importante, en replacements et en déplacements.

L'APE, est pleinement conscient des difficultés d'exercice des personnels, des défis posés par les restrictions et le manque de connectivité, et surtout des sacrifices que beaucoup des enseignants et du personnel ont dû consentir. Les parents savent que beaucoup d'entre eux n'ont toujours pas pu se rendre en France depuis le début du Covid. L'association salut, au nom des parents, la très grande implication des enseignants et des personnels dans ces temps difficiles.

L'APE soulève également les points suivants :

- La présence à Pékin et la disponibilité de l'ensemble des enseignants est indispensable du premier au dernier jour de l'année scolaire. L'APE compte sur le suivi de l'AEFE et de la direction pour s'en assurer.
- Les parents peuvent-ils avoir un point de situation, pour savoir combien de professeurs ne sont pas encore rentrés à Pékin, et quelles classes sont concernées ?

Tous les professeurs sont présents, à une exception près (liée à un congé maladie de longue durée).

- Est-ce que LFIP peut expliquer le soutien qui a été mis en place afin d'accompagner les remplaçants (formation, travail avec les autres enseignants, etc)? Ces derniers, souvent sans expérience, ont des classes parfois difficiles à gérer (ex. élèves allophones).

De nombreux personnels du 1er degré ont « tutoré » les nouveaux enseignants, qui sont soutenus par leurs pairs des autres classes. Les conseils des pairs interviennent aussi dans le cadre des « conseils de cycles ». D'autre part, ces personnels ont été inscrits à des formations pédagogiques de l'AEFE pour les professionnaliser (trois d'entre eux). Cette formation de 50 heures s'accompagne de visites du conseiller pédagogique, ainsi que de temps d'observation dans les autres classes.

- La communication du LFIP avec les parents des enfants concernés a été insuffisante, avec un seul message informant de l'absence la veille de la rentrée. L'APE souhaite une réunion spécifique sur ce sujet avec les parents des classes concernées.

Demande prise en compte.

- **RH: baisse de la proportion de titulaires et attractivité**

Certains parents s'inquiètent de la baisse de la proportion de professeurs détachés. Cette question est d'autant plus importante pour les apprentissages fondamentaux à l'école élémentaire et pour les classes à examen. Cette situation semble être liée à la contrainte budgétaire ainsi qu'au manque d'attractivité du LFIP pour le recrutement.

L'APE appelle l'attention de l'AEFE sur le sujet de l'attractivité du LFIP auprès des enseignants et souhaite savoir si des mesures sont envisagées. A titre d'exemple, le poste de philosophie semble être ouvert depuis deux ans et toujours vacant, tandis qu'il s'agit une matière essentielle au BAC. De même, les enseignements de spécialité ne sont pas toujours assurés par des professeurs certifiés.

Réponse:

Cela nécessiterait d'augmenter le taux de professeurs résidents, ce qui n'est pas la politique actuelle de l'AEFE. On pourrait aussi trouver des personnels titulaires non titulaires. Le manque d'attractivité est lié au contexte sanitaire en Chine et pas nécessairement spécifique au LFIP. Le Lycée envisage une prime d'installation, conditionnée à une durée de présence dans l'établissement dans son future RI et de permetre de rémunérer le voyage A/R de certains personnels ou les frais de visas, pour faciliter la venue des enseignants.

Enseignement des langues : besoin d'une prise en charge renforcée pour les élèves allophones et enseignement du chinois

La proportion d'élèves francophones est en baisse tendancielle et tend dans les petites classes vers une nette minorité. Cela constitue un réel défi, à la fois pour l'ensemble des classes dont le niveau est difficile à maintenir lorsque la proportion d'élèves allophones augmente, et pour les cours de langue,

notamment dans les sections internationales où il est parfois difficile de constituer des groupes de niveau.

L'APE est disponible pour participer à un groupe de travail sur l'enseignement des langues, notamment en discutant des moyens qu'il est possible d'allouer au soutien spécifique aux élèves non francophones et aux exigences en niveau de langue qui peuvent être appliquées.

Travail en cours. Intention de mettre en place un emploi de FLE (français langue étrangère) pour prendre en charge les non-francophones. M. Dullion: une classe d'accueil serait une solution pérenne.

Pour ce qui concerne les langues étrangères (anglais et chinois), l'APE soulève les points suivants:

- Le professeur du SIB (Tracy Alphonse) a énormément d'élèves à sa charge et a exprimé le besoin d'un soutien (assistant, co-enseignant), comme c'était le cas les années précédentes.

Auparavant il y avait concrètement deux enseignants dans la classe. Ce n'est plus le cas et repasser à un dédoublement de classe impliquerait une dépense budgétaire, visiblement non soutenable actuellement. L'alternative pour limiter le nombre d'élèves dans les classes est de restreindre l'accès aux SIB selon des pré-requis de niveau (20).

- Le matériel utilisé dans le cours de langue (LV) de chinois n'est pas adapté aux besoins des enfants non-sinophones, ni aux méthodes modernes d'apprentissage de langue. Nous suggérons d'utiliser du matériel qui introduit des mots et des phrases utiles pour la vie quotidienne des élèves en Chine au lieu d'apprendre par coeur les poèmes et textes de vocabulaire (nous avons des suggestions de matériel spécifique utilisé par les écoles de langue privés). Le problème touche notamment les lycéens ayant un bon niveau de chinois. Sera-t-il possible de choisir le Français International (BFI) ?

Le LFIP est preneur de tout apport. Une inspection académique de l'enseignement de chinois ne peut pas intervenir (Covid), mais on peut organiser une réunion spécifique. Le niveau n'est pas assez bon pour les élèves bilingues en chinois, même en SIC, car ce sont les programmes français (LV) qui sont suivis. Le niveau ne pourra pas être aligné avec un élève bilingue.
Au sujet du BFI : il est, de fait, possible de choisir. A partir du moment où l'on est en SI en 2nd on peut choisir la du BFI en cycle terminal.

- **Communication de l'école auprès des parents**

La communication du LFIP avec les parents d'élèves manque parfois de contexte et de pédagogie. Les parents et les familles comprennent bien le contexte difficile dans lequel se trouve l'école. L'APE suggère des pistes simples d'amélioration de la communication avec les parents : (i) en donnant des explications sur la motivation et les implications des décisions (ex. tests COVID deux ou trois fois par semaine), (ii) en communiquant plus fréquemment avec les parents concernés au sujet de problèmes spécifiques (ex. professeurs absents) et (iii) en nommant un « Community manager » qui serait notamment en charge de ce rôle (« polir » les messages vers les parents, avoir éventuellement une présence sur les groupes Wechat afin d'orienter/réorienter les demandes exprimées par les parents d'élèves).

Le LFIP propose une réunion ad-hoc.

- **Compétitions inter-écoles de natation**

M. Pons (LFIP) est le responsable pour porter ce projet. De par la situation, les compétitions sont incertaines, cependant le LFIP peut dès à présent mener les actions suivantes:

1. Etablir une liste des enfants, nageurs confirmes, pouvant participer aux compétitions

2. Cette liste devra mentionner aussi les performances chronométrées des enfants dans les différentes nages/distances qu'ils pratiquent, afin d'avoir une idée du niveau de chaque enfant

3. Le responsable pourrait, éventuellement, donner des indications de coaching aux membres afin qu'ils progressent dans leur discipline.

En faisant les préparatifs ci-dessus, quand les compétitions reprendront, la Team LFIP sera prête. Le LFIP n'aura alors qu'à affréter un bus pour amener les enfants, accompagnés de leur responsable, sur le lieu de la compétition. L'APE se propose d'aider au design d'un logo pour la Team LFIP et des uniformes/maillots de bain si nécessaire.

Le dispositif était prévu l'année dernière.

Suivi à faire avec M. Pons et dans le groupe ad-hoc.

Le projet du LFIP est d'abord le « savoir nageur » il s'agit de sécurité. Il n'est pas possible pour le moment d'enseigner une équipe de nageurs dans l'objectif seul de participer à toutes compétitions. Nous devons d'abord nous intéressés aux élèves qui ne savent pas nager. La natation n'a jamais été enseigné au LFIP pour le moment.

- **Réouverture piscine**

Après deux années sans accès à la piscine, du fait des restrictions Covid, la piscine est désormais accessible aux classes de CM2.

Nous comprenons que l'objectif est de faire obtenir en priorité leur brevet de natation aux CM2, puis de progressivement rouvrir l'accès à la piscine aux autres classes.

Des demandes de parents d'élèves nous ont été remontées, exprimant le souhait que le LFIP puisse communiquer sur un agenda de réouverture.

Prévu à ce stade en avril/mai pour les 6e/CM2. Identification des élèves qui ne savent pas nager. Piscine en cours de négociation.

- **Benchmarking/Communication avec les autres établissements internationaux**

Depuis 2020, le LFIP a réussi a s'adapter aux différentes demandes de la CECY. Existe-t-il un mode de communication/ d'échange entre le LFIP et les autres établissements internationaux, a minima du même district, afin de pouvoir échanger sur les pratiques des uns et des autres ? Dans le cas contraire, l'APE suggère qu'un tel axe d'échange puisse être mis en place, dans un souci d'amélioration des conditions d'accueil des élèves au LFIP.

De façon plus générale, la mise en place d'un tel mode d'échange permettrait aussi d'échanger sur des synergies potentielles entre établissements.

Il existe bien un groupe Wechat de communication entre les établissements, qui s'informent et se questionnent mutuellement. Le LFIP y figure et participe aux échanges.